

**Arrêté n° 2026-207 portant proclamation des résultats
Élection d'un binôme de responsables de mention de doctorat au sein de l'ED 483
mention « Langues, histoire et civilisations des mondes anciens » en sciences sociales
Scrutin du 9 juillet 2026**

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;
- Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2 adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu le règlement intérieur de l'ED 483, notamment son article 2 ;
- Vu l'arrêté électoral 2026-190 du 18 juin 2026 portant élection d'un binôme de responsables de mention de doctorat au sein de l'ED 483 mention « Langues, histoire et civilisations des mondes anciens » en sciences sociales ;
- Vu l'arrêté n° 2026-198 portant recevabilité des candidatures de responsables de mention de doctorat au sein de l'ED 483 mention « Langues, histoires et civilisations des mondes anciens » en sciences sociales ;
- Vu le procès-verbal de dépouillement ;

Arrête :

Article 1^{er} : La Présidente de l'Université proclame les résultats suivants :

ED 483 Binôme de responsables de mention de doctorat « Langues, histoire et civilisations des mondes anciens » en sciences sociales

Nombre d'électeurs inscrits : 31

Sièges à pourvoir : 1 (binôme composé d'un titulaire et d'un suppléant)

Votants : 21

Bulletin blanc et nul : 1

Suffrages valablement exprimés : 20

Sont déclarés élus :

- Monsieur Christophe BENECH, en qualité de titulaire,
- Monsieur Éric THIRAULT, en qualité de suppléant.

Article 2 : Prise d'effet

Le mandat des responsables de la mention de doctorat « Langues, histoire et civilisations des mondes anciens » en sciences sociales prend effet le 1^{er} septembre 2026.

Article 3 : Publicité

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'ED 483 et mis en ligne sur les sites internet et intranet de l'Université.

Article 4 : Exécution

Le Directeur de l'ED 483 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon,